

## BULLETIN D'ADHESION

NOM DE L'ENTREPRISE/RAISON SOCIALE .....

N° SIRET ..... CODE APE .....

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE .....

NATURE JURIDIQUE .....

ACTIVITE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL .....

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT .....

ADRESSE DE CONVOCATION .....

ADRESSE POUR LA FACTURATION .....

TELEPHONE ..... FAX .....

ADRESSE E MAIL .....

HORAIRE HEBDOMADAIRE .....

NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER .....

EFFECTIF TOTAL DES SALARIES .....

Je, soussigné, .....

Agissant en qualité de: .....

Déclare adhérer au Service Interentreprises de Santé au Travail METRAZIF et m'engage à respecter les obligations résultant des statuts et règlement intérieur dudit Service, ainsi que les prescriptions législatives et réglementaires applicables aux établissements assujettis en matière de santé au travail.

Fait à .....

Le .....

**Cachet de l'Entreprise**

**Signature**



NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	EMPLOI TENU	Catégories (1)		OBSERVATIONS
			a	b	
Total par catégorie					

### SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE:

Sont soumis à une surveillance médicale renforcée les salariés suivants:

- \* les handicapés, les femmes enceintes, les mères d'un enfant de moins de 2 ans, les travailleurs de moins de 18 ans,
- \* les sujets qui viennent de changer de secteur d'activité ou de migrer (pendant 18 mois à compter de la nouvelle affectation),
- \* les sujets affectés à certains travaux comportant des risques particuliers déterminés par l'arrêté du Ministère du Travail du 11 juillet 1977 et par décrets (voir détails ci-dessous) :

#### 1) LES TRAVAUX COMPORTANT LA PREPARATION, L'EMPLOI, LA MANUTENTION DES AGENTS SUIVANTS OU L'EXPOSITION A CEUX-CI :

Fluor et ses composés; Chlore; Brome; Iode; Phosphore et composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, thiophosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore; Arsenic et ses composés; Sulfure de carbone; Oxychlorure de carbone; Acide chromique, chromates, bichromates alcalins, à l'exception de leurs solutions aqueuses diluées; Bioxyde de manganèse; Plomb et ses composés; Mercure et ses composés; Glucine et ses sels; Benzène et homologues; Phénols et naphhtols; Dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés; Brais, goudrons et huiles minérales; Rayons X et substances radioactives.

#### 2) LES TRAVAUX SUIVANTS:

Application des peintures et vernis par pulvérisation; Travaux effectués dans l'air comprimé; Emploi d'outils pneumatiques à main, transmettant des vibrations; Travaux effectués dans les égouts; Travaux effectués dans les abattoirs, travaux d'équarrissage; Manipulation, chargement, déchargement, transport soit de peaux brutes, poils, crins, soies de porc, laine, os ou autres dépouilles animales, soit de sacs, enveloppes ou récipients contenant ou ayant contenu de telles dépouilles, à l'exclusion des os dégelatinés ou dégraissés et des déchets de tannerie chaulés; Collecte et traitement des ordures; Travaux exposant à de hautes températures, à des poussières ou émanations toxiques et concernant le traitement des minerais, la production des métaux et les verreries; Travaux effectués dans les chambres frigorifiques; Travaux exposant aux émanations d'oxyde de carbone dans les usines à gaz, la conduite des gazogènes, la fabrication synthétique de l'essence ou du méthanol; Travaux exposant aux poussières de silice, d'amiante et d'ardoise (à l'exclusion des mines, minières et carrières); Travaux de polymérisation du chlorure de vinyle; Travaux exposant au cadmium et composés; Travaux exposant aux poussières de fer; Travaux exposant aux substances hormonales; Travaux exposant aux poussières de métaux durs (tantale, titane, tungstène et vanadium); Travaux exposant aux poussières d'antimoine; Travaux exposant aux poussières de bois; Travaux en équipes alternantes effectués de nuit en tout ou en partie; Travaux d'opérateur sur standard téléphonique, sur machines mécanographiques, sur perforatrices, sur visionneuse en montage électronique; Travaux de préparation, de conditionnement, de conservation et de distribution de denrées alimentaires.

#### 3) PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A CERTAINES PROFESSIONS OU A CERTAINS MODES DE TRAVAIL (Art.L.4111-6 DU CODE DU TRAVAIL) :

Air comprimé : décret du 9 juillet 1974. Amiante : décret du 17 août 1977 modifié. Appareils de levage (autres qu'ascenseurs et monte-charge) : décret du 23 août 1947. Arsenic et hydrogène arsénié : décrets des 16 novembre 1949 et 19 décembre 1950. Bâtiment et Travaux Publics : décret du 8 janvier 1965. Benzolisme : décret du 13 février 1986. Blanchissage : décret du 1er octobre 1913. Bromure de méthyle : décret du 10 décembre 1948. Charbon : décret du 10 octobre 1913. Chlorure de vinyle monomère : décret du 12 mars 1980. Décapage, dépoissage, dessablage au jet : décret du 6 juin 1969. Destruction de munitions : décret du 7 août 1948. Egouts : décret du 21 novembre 1942. Electricité : décret du 14 novembre 1962. Energie électrique (ouvrages de distribution) : décret du 17 février 1982. Entreprises extérieures : décret du 29 novembre 1977. Explosifs (chantiers de bâtiment T.P. et agricoles) : décret du 27 mars 1987. Explosives (fabrication des substances) : décret du 28 septembre 1979. Installations nucléaires de base : décret du 28 avril 1975. Liquides particulièrement inflammables : décret du 15 mars 1930. Peinture par pulvérisation : décret du 23 août 1947. Production électrique : décret du 19 février 1975. Produits antiparasitaires agricoles : décret du 27 mai 1987. Plomb métallique et composés : décret du 1er février 1988. Rayonnements ionisants : décret du 2 octobre 1986. Scaphandriers : décret du 11 juillet 1974. Silicose : décret du 16 octobre 1950 : substance susceptible de provoquer une lésion maligne de la vessie. Travaux exposant à un niveau de bruit supérieur à 85 décibels. Travaux d'opérateur sur terminaux à écrans. Voies ferrées : décrets des 4 décembre 1915, 4 avril 1935 et 27 août 1962.

**\* RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE \***

Code APE :		Raison sociale :			
Activité :	Nombre d'employés :	CDI :	Intérim :	Autres :	Hommes :
		CDD :	Apprentis :		Femmes :
Adresse :		Téléphone :			
		Fax :			
		Courriel :			
		Autre :			
Responsable :			Coordonnées :		

Date d'adhésion : / /	Visite effectuée le : / /	par
Interlocuteurs : - - - -	Contact dans l'entreprise :	
	Nom :	
	Fonction :	
	Coordonnées :	
Médecin du travail : Dr		

**\* RENSEIGNEMENTS GENERAUX \***

<input type="checkbox"/> <b>ADHESION :</b> <input type="checkbox"/> Création d'entreprise <input type="checkbox"/> Déménagement <small>(précisez l'ancien SST et médecin du travail)</small> →	Responsable sécurité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non →	Remarques :
	Délégués du personnel	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	CHSCT	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Secouristes (SST)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> <b>SUIVI D'ADHERENT</b>	Document unique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Autre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

**\* TYPES DE POSTES \***

Dénomination	Nbre de salariés	Risques présents

**\* INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES \***


**\* RISQUES \***

<b>Risques physiques</b>	<input type="checkbox"/> <u>Mécanique</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Bruit</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Eclairage</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Rayonnements</u> (précisez) :		
	<input type="checkbox"/> <u>Autres</u> :		
<b>Risques chimiques</b>	<u>Présence de produits</u> (pictogrammes oranges sur les étiquettes) : <input type="checkbox"/> Xi - <input type="checkbox"/> Xn - <input type="checkbox"/> C - <input type="checkbox"/> T - <input type="checkbox"/> T+ - <input type="checkbox"/> CMR → (principaux produits) :		
	<u>Process</u> :		
	<u>Risque</u> : <input type="checkbox"/> Inhalation <input type="checkbox"/> Contact (cutané/oculaire) <input type="checkbox"/> Ingestion		
	<u>Possédez-vous les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous vos produits ?</u>		<u>Autre</u> :
<input type="checkbox"/> Oui → les transmettre au Médecin du Travail			
<input type="checkbox"/> Non → les demander à vos fournisseurs (gratuit) et les transmettre au Médecin du Travail			
<b>Risques biologiques</b>	<input type="checkbox"/> <u>Agroalimentaire</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Animaux</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Déchets</u> :		
	<input type="checkbox"/> <u>Autres</u> (médical, ...) :		
<b>Incendie / Explosion</b>	<u>Présence de produits</u> (pictogrammes oranges sur les étiquettes) : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> F+ - <input type="checkbox"/> O - <input type="checkbox"/> E → (principaux produits) :		
	<u>Autres</u> :		
<b>Organisation</b>	<u>Horaires de travail</u> :		
	→ <input type="checkbox"/> horaires décalés - <input type="checkbox"/> Travail de nuit - <input type="checkbox"/> Autres :		
	<u>Autres facteurs</u> :		
	<input type="checkbox"/> Déplacements fréquents <input type="checkbox"/> Contact avec le public <input type="checkbox"/> Co-activité fréquente <input type="checkbox"/> Travail isolé <input type="checkbox"/> Astreinte <input type="checkbox"/> Autres :		
<b>Autres risques</b>	<input type="checkbox"/> Risque électrique	<input type="checkbox"/> Risques liés à la manutention	<input type="checkbox"/> Risques liés aux postures de travail <input type="checkbox"/> Autres :
	-	-	-
	-	-	-
<b>Protections</b>	<u>Equipements de Protection Collective (EPC)</u> Exemples : aspirations, armoires de sécurité, ...		<u>Equipements de Protection Individuelle (EPI)</u> Exemples : gants, masques, lunettes, ...
	-	-	-
	-	-	-

Documents remis à l'adhérent :

- Présentation du service
- Guide de repérage des risques
- .....

Documents à fournir à la METRAZIF :

- 
- 
- 

**\* Divers / Remarques \***

*Un problème pour remplir cette fiche ? Pensez à nous faire remonter vos difficultés !*

<b>Fait par :</b> (Nom / Prénom et Fonction)	<b>Date :</b> /    /	<b>Visa :</b>
---	----------------------	---------------



## GUIDE DE REPERAGE DES RISQUES



*Aide au remplissage  
de la fiche de primo-visite*

### **Facteurs Humain et organisationnel**

- Organisation, nombre d'exercices de sécurité
- Risques psycho-sociaux
- Travailleur isolé
- Agents d'entreprises extérieures, intérimaires, ...
- Interférences d'activités
- Contraintes liées aux équipements du poste de travail
- ...

### **J'ai des Risques Physiques si j'ai des :**

- Éléments sous pression (gaz, vapeur, hydraulique)
- Systèmes sous contrainte mécanique
- Systèmes en mouvement
- Circulations de piétons ou d'engins
- Risques de chute de hauteur (Éléments en hauteur, accès en hauteur, ...)
- Risques de chute de plain-pied (Encombrement au sol, dénivellation, ...)
- D'autres éléments sources de blessures (objets coupants, piquants, contondants)
- Vibrations, du bruit
- Rayonnements non ionisants (ultraviolets, infrarouges, champs électromagnétiques, micro-ondes, lasers)
- Rayonnements ionisants (sources radioactives, générateurs rayons X)
- ...



### **J'ai des Risques d'Incendie si j'ai des :**

- Combustibles (cartons, huiles, produits inflammables, ...)
- Comburants (oxygène)
- Energies d'activation, une température élevée (travaux par points chauds, ...)



### **J'ai un Risque Chimique si j'utilise des produits :**

- Cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (étiquetés Toxiques ou Nocifs)
- Toxiques, Nocifs
- Agressifs (Corrosifs, Irritants)
- Gaz (Anoxie)
- Nanomatériaux
- Si mes process génèrent des déchets (poussières, gaz, ...)

### **ILS SIGNALENT LES PRODUITS DANGEREUX POUR VOTRE SANTÉ**



Xn - NOCIF

Attention ! Certains produits étiquetés « nocif » contiennent des substances toxiques en faible proportion. Un produit « nocif » peut devenir aussi dangereux qu'un produit « toxique », si la dose reçue est importante.

Ils agissent comme du poison, brutalement ou petit à petit. Ils peuvent provoquer des nausées, vomissements, maux de tête, vertiges, une gêne respiratoire et, dans certains cas graves, une perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.



T - TOXIQUE



T+ - TRÈS TOXIQUE



C - CORROSIF

Ils rongent la peau ou les yeux en cas de contact ou de projection. Ils rongent les muqueuses du nez, de la gorge et des bronches lorsqu'on les respire. Ils détruisent les cellules des tissus vivants.



Xi - IRRITANT

Ils piquent les yeux, la gorge, le nez ou la peau, provoquent des manifestations de chaleur, de rougeur et de douleur.

### **J'ai un Risque Électrique si je dispose d' :**

- Éléments mettant en œuvre de l'électricité (courant continu ou alternatif)
- Électricité statique
- Condensateurs
- Générateurs Hautes Fréquences
- ...



### **J'ai peut être d'Autres Risques ...**

- Biologique** si je peux être en contact avec des virus, bactéries, prions, ...
- Liés à l'**activité physique** (manutention manuelle de charges, gestes répétitifs, ...)
- Liés à l'**utilisation d'engins** divers (accidents, ...)
- Liés aux **déplacements** dans mon entreprise (écrasements)
- ...



Cette liste vous aidera à identifier les principaux risques auxquels vous pourriez être soumis. Reportez les dans le questionnaire ci-joint en détaillant chaque risque.

## DOCUMENT UNIQUE

Le Document Unique est un support permettant de retranscrire l'évaluation des risques professionnels. C'est un recueil des risques auxquels les salariés sont exposés. Cet inventaire permet de les classer par ordre d'importance pour prévoir les mesures de protection appropriées.



### *Le saviez-vous ?*

Le document unique est obligatoire depuis 2001. Il a pour but de formaliser l'évaluation des risques professionnels sur un support unique, qu'il soit papier ou informatique.

**C'est le document de base de la prévention.**

Vous pouvez vous faire aider et accompagner par votre médecin du travail. Contactez-nous !

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

La Fiche de Données de Sécurité est un document qui fournit, pour un produit chimique donné, un nombre important d'informations complémentaires concernant les dangers, pour la santé et l'environnement, liés à l'utilisation du produit, ainsi que des indications sur les moyens de protection et les mesures à prendre en cas d'urgence.



T - Toxique



### *Le saviez-vous ?*

Vous devez avoir en votre possession toutes les Fiches de Données de Sécurité de vos produits. Elles vous sont normalement transmises par votre fournisseur à la commande. Si ce n'est pas le cas, il le fera gratuitement sur simple demande.

Une fois en votre possession, transmettez ces fiches à votre médecin du travail pour qu'il puisse vous conseiller et vous informer des dangers des produits.

***Pour plus d'informations :***  
***[www.masanteautravail38.com](http://www.masanteautravail38.com)***

